

Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Normandie

Art. L.411-1 à 2 et R.411-1 à 14 du Code de l'Environnement ; Arrêté du 2 mars 2017

Délibération du CSRPN

Bénéficiaire : [Ville du Havre \(76\)](#)

Objet de la demande : [Chantier test de traitement des déchets de la décharge de Dollemard](#)

référence ONAGRE projet – demande : [2021-05-28x-00603 / 2021-00603-011-001](#)

Avis émis en séance plénière du CSRPN

Avis émis par l'expert délégué **X**

MOTIVATION ou CONDITIONS

En préambule, l'expert Faune délégué par le CSRPN pour analyser la demande de dérogation à la législation sur les espèces protégées félicite la Ville du Havre pour enfin s'attaquer de façon concrète au problème récurrent des anciennes décharges de Dollemard. Pour suivre, il émet un avis favorable à ladite demande, et ceci sur la base des arguments suivants :

- les études relatives à la faune préalables aux travaux, et plus globalement les études d'environnement, couvrent une large gamme de pans de biodiversité et ont été sérieusement menées ;
- même si, comme le souligne déjà le rapport d'instruction de la DREAL, des pontes de remplacement peuvent avoir lieu en juillet, période prévue pour le défrichage des zones à buddleia et renouée du Japon, les risques de destruction de nids sont réellement faibles ;
- les éventuelles destructions de nichées des espèces d'oiseaux mentionnées dans le formulaire Cerfa, ou d'autres passereaux, ne sont pas de nature à mettre en danger les populations locales, régionales et encore moins nationales de ces oiseaux ;
- l'absence d'impact potentiel sur les autres groupes faunistiques a correctement été évaluée.

Sans que cela remette en cause l'avis favorable émis, l'expert souhaite exprimer une simple remarque concernant l'étude dédiée aux Chiroptères. En effet, si les résultats des points d'écoutes semblent globalement plausibles, la distinction entre Pipistrelle de Kuhl et Pipistrelle de Nathusius en juin paraît osée, d'autant qu'elle est effectuée via l'utilisation de logiciels d'identification automatiques.

avis favorable X

avis favorable sous conditions

avis défavorable

Nom et qualité du signataire : **LEBOULENGER François**, expert Faune délégué du CSRPN-Normandie

date de l'avis : 11 juin 2021

signature

